

## Conseil municipal du 21 novembre 2016 - 20h

L'an deux mil seize, le vingt et un novembre, à vingt heures, les membres du Conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Passelaigue, Maire.

**Etaient présents :** MM. PASSELAIGUE, MOSER, COUSIN, GARNIER Mmes LALOS, REDUREAU, Adjoints, Mmes HUART, DUBRETON, LEGENVRE, BEYER - MM. LEMOINE, RABANT, TRONCHET, VAGNER.

**Absents excusés :** Mmes HAAS, GONCALVES, BONRAISIN – MM. HAMELIN, TOTAIN.

**Procuration :**

**Secrétaire :** M. GARNIER

**Convocation et affichage :** 15/11/2016 **Conseillers en exercice :** 19 **Présents :** 14 **Votants :** 14

*Chaque conseiller municipal ayant reçu un exemplaire du compte-rendu de la séance précédente, les grandes lignes du dernier conseil municipal sont rappelées. Aucune remarque n'est faite.*

### 2016/047 - Etude du bassin versant : consultation et demande de subvention

Les gros orages de mai 2016 ont mis en évidence une méconnaissance de l'écoulement des eaux de pluie sur le bassin versant du secteur Bougeance/Chêne de cœur. Une étude permettrait d'analyser l'état de ce bassin sur les 3 communes St Pavace, Neuville et Coulaines et de proposer des aménagements pour limiter les incidences d'évènements pluvieux exceptionnels, comme celui de mai.

Le cahier des charges va permettre de lancer une consultation pour choisir un bureau d'étude.

Une demande de subvention à hauteur de 50% va être déposée à la DREAL au titre du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM).

Le plan de financement s'établit comme suit :

Coût prévisionnel de l'étude : 15 000 €

Subvention sollicitée FPRNM 50% : 7 500 €

Autofinancement communal : 7 500 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- Autorise le maire à lancer la consultation et signer le marché avec le bureau d'étude retenu
- Approuve le lancement de l'étude sur le bassin hydrographique à l'amont de Bougeance
- Sollicite l'Etat pour l'octroi d'une subvention pour l'opération au taux maximum de 50 %
- Arrête le plan de financement comme proposé.

### 2016/048 - Finances : DGF - précision longueur de voirie

Chaque année, la Préfecture recense la longueur de la voirie communale qui sert au calcul de la dotation globale de fonctionnement.

Pour l'Allée de la Romerie, la délibération de reprise dans le domaine public n'indique pas la longueur de la voie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal précise que l'allée de la Romerie, intégrée dans le domaine public par délibération du 20/01/2015, mesure 85 mètres.

### 2016/049 - Tarifs encarts publicitaires bulletin municipal

Le bulletin municipal de fin d'année est financé par les encarts publicitaires des entreprises qui étaient jusqu'à maintenant démarchées par notre imprimeur.

Cette année, la commune souhaite se charger de cette action vers nos partenaires pour une meilleure lisibilité de la démarche.

Il nous faut délibérer sur les tarifs à facturer pour la parution d'un encart dans le bulletin de décembre 2016. La proposition est de reprendre les tarifs pratiqués en 2015.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide des tarifs des encarts publicitaires, pour le bulletin de décembre 2016, comme suit :

- 55x40 mm = 50 €
- 110x40 mm = 100 €
- 115x85 mm = 200 €
- Demi page = 450 €
- Page entière = 750 €

#### **2016/050 – Urbanisme - Taxe d'aménagement**

Par délibération du 22/11/2011, la commune avait décidé d'instituer la taxe d'aménagement, en remplacement de la TLE, au taux de 3 % pour financer les équipements publics de la commune, taxe qui s'applique à tous les permis de construire et déclarations préalables.

La commune peut toutefois fixer librement dans le cadre des articles L. 331- 14 et L. 332-15 un autre taux (choix de 1% à 5%) ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De fixer le taux applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2017 à **3.5 %**
- De maintenir **l'exonération à 50%** pour les abris de jardin soumis à déclaration préalable

Ce nouveau taux s'appliquera sur les autorisations d'urbanisme à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

#### **2016/051 - Cimetière : tarifs des concessions**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer les tarifs de concessions dans le cimetière comme suit, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 :

		Délib. 30/6/2011	Tarifs au 01/01/2017
<b>Concession</b>	30 ans	120	<b>150</b>
	50 ans	200	<b>250</b>
	Renouvellement 15 ans	/	<b>100</b>
<b>Cave-urne</b>	15 ans	250	<b>300</b>
	30 ans	500	<b>600</b>
<b>Columbarium</b>	15 ans	500	<b>300</b>
	30 ans	750	<b>600</b>

#### **2016/052 - Rapport d'activité du délégataire service assainissement 2015**

*Le RPQS a été présenté par Jean Claude Moser. Il est disponible en mairie.*

Le service public d'assainissement collectif dessert 688 abonnés représentant 1 434 habitants au 31/12/2015 (656 au 31/12/2014) et 67 990 m<sup>3</sup> ont été facturés.

12,16 km de réseau séparatif d'eaux usées

Tarif moyen facturé par m<sup>3</sup> (calculé sur une facture de 120 m<sup>3</sup>) = 3.09 €/m<sup>3</sup> (+4.8%/2014, conséquence de l'avenant signé avec Veolia)

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif 2015 est approuvé par le Conseil municipal.

## Rapport d'activité du SIDERM pour l'eau potable 2015

Extrait du rapport annuel du SIDERM, service eau potable – année 2015, présenté par Philippe Cousin.  
Le rapport complet est consultable en mairie.

Au 31/12/2015, 823 abonnés au service d'eau potable à St Pavace – le SIDERM dessert un total de 42 455 abonnés qui ont consommé 4 810 621 m<sup>3</sup> d'eau.

En 2015, 88 341 m<sup>3</sup> consommés à St Pavace, soit en moyenne 107 m<sup>3</sup> par abonné par an.  
Pour 120 m<sup>3</sup> annuels (standard de comparaison réglementaire), la facture a augmenté de 3.79 % en 2016 par rapport à 2015.

Le système de télé relève donne toute satisfaction car il permet de mieux suivre le comportement du réseau en général et de prévenir beaucoup plus vite les abonnés en cas de consommation anormalement élevée.

Qualité de l'eau satisfaisante tant sur le plan bactériologique que sur le le plan physico-chimique d'après le compte-rendu de l'Agence Régionale de Santé.

En 2017, les 5 communes du Bocage Cénomane rejoignent Le Mans Métropole. De ce fait, il y aura de nouvelles élections pour constituer un nouveau bureau et ensuite une équipe dirigeante.

---

### ➤ **Décision du Maire**, prise depuis le dernier conseil municipal, dans le cadre de ses délégations

2016/025	03/11/2016	Déclaration d'intention de ne pas aliéner - Vente Melot 20 square de la Grange
----------	------------	--

### ➤ **Comptes rendus des commissions et de la CDC**

#### **Commission voirie**

La commission travaille sur l'organisation d'une Journée Citoyenne. La date fixée au niveau national est le samedi 20 mai 2017.

Une consultation va être lancée pour le renouvellement de la dernière tranche de mâts d'éclairage public, subventionnée par la Région/Pays du Mans dans le programme d'économie d'énergie TEPCV à 40%

#### **Commission sociale, familiale et scolaire**

Réunion du comité de pilotage du PEDT à prévoir en janvier

Animation Grain de Pollen sur les déchets jeudi 24/11

#### **Commission travaux**

Démarrage de la rénovation intérieure du presbytère par l'entreprise d'insertion ESTIM

Illuminations de Noël : nouveau motif sur le sapin devant la salle de loisirs – début éclairage le 5/12.

#### **Commission animation**

Le CME va préparer les décorations de Noël

Fête au village : nouvelle édition en 2017 pour se décaler de Le Mans fait son cirque, la suivante en 2019.

#### **Communauté de Communes**

Nouveau nom et nouveau logo : conférence de presse par la CDC à venir

### ➤ **Date du prochain conseil municipal** : mardi 13/12/2016

### ➤ **Dates des conseils municipaux pour 2017**

Mardis : 17/01/17-21/02/17-21/03/17-25/04/17-23/05/17-27/06/17-19/09/17-17/10/17-21/11/17-12/12/17

➤ **Présences aux bureaux de vote :**

- Dimanche 23 avril et dimanche 7 mai 2017: élections présidentielles
- Dimanche 11 juin et dimanche 18 juin 2017 : élections législatives

	<b>Signature</b>
Max PASSELAIGUE	
Jean-Claude MOSER	
Patricia LALOS	
Philippe COUSIN	
Maryse REDUREAU	
Jacky GARNIER	
Christiane DUBRETON	
Yves RABANT	
Bernard TRONCHET	

<b>Nom</b>	<b>Signature</b>
Patrick LEMOINE	
Michèle BONRAISIN	Absente excusée
Nathalie GONÇALVES	Absente excusée
Claudine BEYER	
Valérie HUART	
Bruno HAMELIN	Absent excusé
Frédéric TOTAIN	Absent excusé
Virginie HAAS	Absente excusée
Caroline LEGENVRE	
Xavier VAGNER	